

## Séance du mardi 29 mars 2016

**Date de convocation :** 24 mars 2016

- Approbation procès-verbal réunion mardi 15 mars 2016
- Vote du taux des trois taxes (habitation – foncier – foncier non bâti)
- Vote des budgets - année 2016 (transport scolaire - eau – assainissement - commune)
- Bail local commercial 7 rue du Foyer Rural
- Rue de La Mairie : maîtrise d'œuvre
- Jurés d'assises – année 2017
- Informations et questions diverses

L'an deux mille seize, le vingt neuf mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre JULIEN, Maire.

**Présents :** M. JULIEN - Mme DANGER - M. MORCET - Mmes CRIBELIER (arrivée 19 H 25) - DUPUY - M. CHRÉTIEN - Mme LUNEAU - M. MARKEVICINTE - Mme AVY - M. DENIZEAU - Mmes GONZALEZ - BACHELIER M. BOURSIN - Mme BOISSIER

**Absents excusés ayant donné procuration :** MM. ROUAULT (CHRÉTIEN) - DESLANDES (MORCET) - BENOIT (DANGER) - Mme LATREILLE (DENIZEAU)

Madame BACHELIER a été nommée secrétaire

---

Le procès verbal de la séance du mardi 15 mars 2016 est approuvé après corrections

---

### **BUDGETS – EXERCICE 2016**

#### **Commune - Eau – Assainissement – Transport scolaire**

Les budgets s'équilibrent, en dépenses et en recettes, comme suit :

	<b>Fonctionnement (€)</b>	<b>Investissement (€)</b>
Commune 17 P – 1 A	1 677 586,00	542 438,00
Eau	315 797,00	344 289,00
Assainissement	238 575,00	152 569,67
Transport scolaire	64 780,00	106 790,30

---

### **ÉTAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION – ANNÉE 2016 DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIÈRES**

- Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'état n° 1259 COM (1) et en avoir délibéré,
- reconduit, sans changement par rapport à l'année 2015, les taux des trois taxes
  - approuve le produit fiscal des trois taxes ainsi que le montant des allocations compensatrices

**IMMEUBLE COMMUNAL**  
**7 rue du Foyer Rural – Location à usage commercial**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier en date du 24 mars 2016 de Madame Bénédicte GOUNY, EURL Aroma Spa Institut, 22 rue de La Minardière 41130 BILLY, sollicitant la location du local commercial appartenant à la commune 7 rue du Foyer Rural, pour la création d'un institut de beauté, sous réserve d'accord convenus entre les deux parties

Considérant la vacance dudit immeuble,

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, (17 pour – 1 abstention)

- décide de louer le local à usage commercial à compter du 17 mai 2016 à Madame Bénédicte GOUNY, EURL Aroma Spa Institut, moyennant un loyer mensuel de 250 €, montant révisable à l'expiration de chaque période triennale en fonction de la variation de l'indice publié par l'INSEE. Le contrat est conclu pour une durée de neuf ans, soit du 17 mai 2016 au 16 mai 2025 et pourra être renouvelé à l'issue de ladite période. Le dépôt de garantie est fixé à un mois de loyer et le préavis de départ selon les termes précisés dans le bail.
- désigne l'étude de Maître MALARD, notaire à Selles-sur-Cher pour rédiger le bail commercial à intervenir entre la Commune et Madame Bénédicte GOUNY, EURL Aroma Spa Institut
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit bail ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier

---

**RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE ET TRAVAUX VOIRIE RUE DE LA MAIRIE**  
**Maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que, par délibération en date du 16 février 2016, le conseil municipal a décidé de consulter quatre organismes pour la maîtrise d'œuvre des travaux de renforcement du réseau d'eau potable et des travaux de voirie rue de La Mairie.

Monsieur le Maire donne lecture des offres reçues en mairie :

Entreprises	Honoraires
Géoplus	5% montant réel des travaux
ATSEC	sans réponse
DASPET	ne donne pas suite cabinet repris par Géoplus
SAFEGE	ne donne pas suite

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,

- décide de confier la maîtrise d'œuvre à Géoplus, bureau d'études infrastructures, 11 rue Edouard Vaillant 37019 TOURS cedex 1
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis de maîtrise d'œuvre ainsi que les pièces s'y rapportant

---

**JURÉS D'ASSISES – ANNEE 2017**

- Mesdames Marine CHEVY, Marie-Rose DUPUY et Monsieur Alain POMA ont été tirés au sort pour l'établissement de la liste annuelle du jury d'assises

---

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- 1 - demande des membres du CCAS à être associés avec les élus : prévoir une réunion
  - 2 - possibilité d'octroi d'une subvention par le biais de l'ADEME pour l'éclairage public rue de La Mairie
- La séance est levée à 21 H 35